DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 19 janvier 2023

01.2023-17	**CULTURE** **OBJET : Convention de partenariat avec la Ville de Vallet pour le Festival Cep Party 2023, festival Jeune Public à Vallet et au pays du Vignoble Nantais**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n°05.04.2022-01 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 présentant les spectacles de la saison culturelle 2022/2023,

Considérant que la saison culturelle du Quatrain est construite avec différents partenaires (Collectivités, associations, théâtres…) et que le Quatrain est partenaire de Cep Party, festival pour Petits et Grands à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais,

Considérant que dans le cadre de son projet culturel, la commune de Vallet et plusieurs communes s'associent pour mettre en place la 20ème édition de Cep Party, festival Jeune Public à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais,

Considérant que dans le cadre du festival Cep party, Clisson Sèvre et Maine Agglo accueille un spectacle Jeune Public sur le temps des loisirs au Quatrain. Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune de Vallet sont alors partenaires,

Considérant la convention de partenariat, ci-annexée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver les modalités d'accueil, billetterie et techniques et de communication pour le spectacle « Ronces » par la Cie Kokeshi le mercredi 12 avril 2023**.**

ARTICLE 2 : de signer la convention de partenariat du festival Jeune public « Cep Party » pour l'édition 2023 de Cep Party avec la Ville de Vallet.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230125-32-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 25-01-2023
Publication le : 25-01-2023

Publication sur le site internet le : 26/01/2023

CONVENTION DE PARTENARIAT

CEP PARTY 2023

⋆ Festival Jeune Public à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais ⋆

Entre

Clisson Sèvre et Maine AgglOH !
13 rue des Ajoncs 44190 Clisson
Représentée par **Monsieur Jean-Guy Cornu**
En sa qualité de Président de Clisson Sèvre et Maine AgglOH !
Et ci dénommée Clisson Sèvre et Maine AgglOH !

&

Mairie de Vallet
Le Champilambart, 13 rte des Dorices, 44330 Vallet
Représentée par **Monsieur Jérôme Marchais,**
En sa qualité de Maire de Vallet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2022
Et ci-dénommée **la Commune de Vallet**

⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆⋆

Préambule :

Dans le cadre de son projet culturel, la commune de Vallet et plusieurs communes s'associent pour mettre en place la 20ème édition de Cep Party, festival Jeune Public à Vallet et au Pays du Vignoble Nantais.

Ce festival a lieu du dimanche 2 avril au mercredi 19 avril 2023 sur les communes de Clisson, de Saint Julien de Concelles, de Boussay, du Loroux Bottereau, de Divatte-sur-Loire, de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine (Le Quatrain) et de Vallet. Il s'adresse au public scolaire et à un public familial et propose une découverte du spectacle vivant dans sa globalité : théâtre, vidéo, danse, musique, théâtre d'objets, cirque...

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre du festival Cep Party, La Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine accueille un spectacle jeune public sur le temps des loisirs au Quatrain. **Clisson Sèvre et Maine AgglOH !** et **la commune de Vallet** sont alors partenaires.

JM

La commune de Vallet est chargée d'éditer l'ensemble des billets de Cep Party mis en vente courant février 2023 (date à déterminer), via le service billetterie de l'espace culturel Le Champilambart. Le Quatrain édite les billets des séances tout public Cep Party avec son logiciel.

La commune de Vallet encaisse toutes les recettes de la vente des billets.

4.1 Le service de Billetterie de Clisson Sèvre et Maine AgglOH ! (dénommé Le Quatrain) s'engage à ouvrir pour le compte de la commune de Vallet une location pour les spectacles suivants :

★ Commune de Vallet, au Champilambart :
- o **« Dimanche en fête : Spectacle 5 ans et + « Nawak » ou Spectacle – de 5 ans « Semilla » - dimanche 2 avril 2023 à 16h**
- o« Connexio» - mardi 11 avril – 19h30
- o« Lagneau » de la Cie Audrey Dero – mercredi 12 avril – 16h

★ Commune de Divatte sur Loire, à la salle de la Chapelaine :
- o« Nouage » par le Groupe Fluo – mercredi 5 avril 2023 à 15h

★ Commune de Boussay, à la salle du tilleul :
- o « Et toi tu mêmes » par Mélancolie Motte – Mercredi 5 avril 2023 à 15h

★ Commune du Loroux Bottereaux, au Palais des Congrès :
- o « Toyo » par les Colporteurs – Mercredi 5 avril 2023 à 10h30

★ Commune de St Julien de Concelles, à la salle de la Quintaine :
- o «Sopryton » par le Collectif A l'envers – mercredi 19 avril 2023

★ Commune de Clisson, à l'Arlequino :
- o « Kosmos » – le samedi 15 avril 2023 à 16h
- o« Matiloun » de Clémence Prévault – le mercredi 19 avril 2023 à 16h

Le Quatrain encaisse le produit de chaque vente de place et éditera les billets concernant ces spectacles.

Le prix des places du festival est fixé à :

- 6 € tarif plein et 4 € tarif passeport (passeport=abonnement : dès 3 spectacles choisis dans la programmation du festival)
- **Dimanche en fête :** 8 € tarif plein et 6 € tarif passeport (passeport=abonnement : dès 3 spectacles choisis dans la programmation du festival)
- 6 € : tarif pour les enfants des centres de loisirs, clubs de théâtre et gratuité pour les accompagnateurs.
- 0 € pour les invités de la compagnie, des communes partenaires du festival, du Quatrain et de la Ville de Vallet.
- Le quota de places à vendre par le service billetterie du Quatrain est fixé par les services billetterie de la commune de Vallet et du Quatrain en amont et évolue en fonction des besoins de chacune des 2 parties.
- Les services billetterie de la commune de Vallet et du Quatrain se tiennent mutuellement informés de l'évolution des ventes.

JM

Article 6: Evaluation

La commune de Vallet est en charge d'établir le bilan global de l'opération et de le communiquer à chacun des partenaires selon les éléments fournis par la commune.

Article 7 : Les assurances

Clisson Sèvre et Maine AgglOH ! déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Article 8 : Compétence juridique

En cas de litige, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies à l'amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait à Vallet, le
En deux exemplaires originaux

Pour Clisson Sèvre et Maine AgglOH !	Pour la Commune de Vallet
M. Jean-Guy Cornu Président	M. Jérôme Marchais Maire

MAIRIE DE VALLET 44330

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230125-32-AU
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 25-01-2023
Publication le : 25-01-2023
Publication sur le site internet le : 26/01/2023